DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

D-G-S / S-S-A CONSEIL DEPARTEMENTAL

DELIBERATION

CONSEIL DEPARTEMENTAL

31 Mars 2017

OBJET : Politique départementale d'aides aux communes et aux territoires de Provence - Année 2017

L'an deux mille dix-sept et le Vendredi trente et un Mars, à quatorze heures trente, le Conseil Départemental s'est réuni en session ordinaire dans le lieu accoutumé de ses séances, sous la présidence de Madame Martine VASSAL.

ETAIENT PRESENTS:

Martine AMSELEM, Sylvia BARTHELEMY, Rébia BENARIOUA, Sabine BERNASCONI, Jean-Pierre BOUVET. Solange BIAGGI, Patrick BORE, Danièle BRUNET. Marie-Pierre CALLET. Laure-Agnès CARADEC, Sylvie CARREGA, Corinne CHABAUD. Sandra DALBIN. Brigitte DEVESA, Anne DI MARINO, Maurice DI NOCERA, Jean-Gérard GAZAY, Bruno GENZANA, Claude FERAUD, Jacky GERARD, Gérard FRAU. Jean-Noël GUERINI, Valérie GUARINO, Haouaria HADJ-CHIKH, Rosy INAUDI, Claude JORDA, Nicole JOULIA, Nicolas KOUKAS, Eric LE DISSES, Henri JIBRAYEL. Christophe MASSE, Danielle MILON, Lucien LIMOUSIN, Richard MALLIE, Véronique MIQUELLY, Lisette NARDUCCI, Benoît PAYAN, Jean-Marc PERRIN, Christiane PUJOL, Marine PUSTORINO, René RAIMONDI, Aurore RAOUX, Didier REAULT, Maurice REY, Denis ROSSI, Lionel ROYER-PERREAUT, Patricia SAEZ, Thierry SANTELLI, Evelyne SANTORU-JOLY, Josette SPORTIELLO, Geneviève TRANCHIDA, Martine VASSAL, Jean-Marie VERANI, Frédéric VIGOUROUX

ETAIENT EXCUSES:

Hélène GENTE-CEAGLIO donne procuration à Martine AMSELEM, Yves MORAINE donne procuration à Jean-Marc PERRIN, Henri PONS donne procuration à Marie-Pierre CALLET, Michèle RUBIROLA donne procuration à Josette SPORTIELLO

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

SEANCE PUBLIQUE DU 31 Mars 2017 PRESERVATION DES TERRITOIRES

RAPPORTEUR(S): MME MARTINE VASSAL

DELIBERATION

OBJET: Politique départementale d'aides aux communes et aux territoires de Provence - Année 2017

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 31 Mars 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- de reconduire les dispositifs d'aides aux communes, et d'approuver les modifications proposées selon les modalités énoncées dans le rapport au titre de l'année 2017,
- d'approuver les modèles, figurant en annexe 4 du rapport, de la convention de partenariat liant le bénéficiaire de l'aide financière au Département, ainsi que de l'avenant à cette convention dans le cadre des contrats pluriannuels,
- de donner délégation à la Commission permanente :
 - pour procéder à l'attribution des diverses aides faisant l'objet de ce rapport et aux modifications ou compléments d'affectations d'autorisations de programme,
 - pour adapter, en tant que de besoin, les critères et les modalités d'application des dispositifs d'aides aux communes.
 - pour prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

A l'unanimité Le groupe Socialiste Ecologiste s'abstient

ADOPTE

Pour la Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée